

beaucoup de difficulté à justifier cette demande d'une autre somme de 2 millions et demi pour des avances à faire sans l'autorisation du Parlement, c'est-à-dire à l'insu de la Chambre.

Le très hon. M. Howe: Je crois pouvoir rassurer l'honorable député sur deux ou trois points. Le premier est que nulle partie des fonds confiés à la Corporation commerciale canadienne n'est destinée à des achats pour le compte des services de défense. Les deniers dont il est question dans ce décret du conseil n'ont pas été versés par la Corporation; ils ne provenaient d'aucune caisse administrée par elle; ils ont été payés directement par les services de défense. Les achats effectués pour ces services ne comportent rien d'autre que les frais d'achat, lesquels ont représenté l'an dernier environ $\frac{2}{3}$ p. 100 de la valeur des articles, ce qui est le taux le plus faible qui ait jamais été noté au Canada. La question de la capitalisation n'a donc aucun rapport avec les achats effectués pour les services de défense. On a fourni à la Corporation commerciale canadienne les capitaux nécessaires à l'achat et à l'expédition de denrées pour le compte de l'UNRRA, sur le compte de l'État à l'étranger, les remboursements devant être effectués plus tard par l'UNRRA ou par les gouvernements. La société continue ces transactions parmi lesquelles figurent, comme je l'ai mentionné, l'achat de sisal de l'Inde, de potasse des pays situés derrière le rideau de fer et de beurre du Danemark. Elle a eu besoin à cette fin de fortes sommes d'argent, puisqu'elle doit payer les denrées dès que l'achat est effectué dans le pays d'origine. Dans certains cas, la transaction ne peut être liquidée que lorsque les produits ont été transportés au Canada et revendus. Vers la fin de l'année, nous avions obtenu du ministre des Finances la totalité de la somme autorisée de 10 millions et, si nous avons pu maintenir notre caisse suffisamment garnie pour remplir nos engagements, c'est uniquement parce que le transport des denrées a été assez bien échelonné et que nous avons vendu le beurre dès son expédition au Canada.

Ces engagements deviennent de plus en plus importants. Il nous a fallu financer l'achat d'une forte quantité d'étain, pour des raisons jugées pressantes. Si nous demandons un crédit plus élevé, c'est que nous nous rendons pleinement compte qu'il nous faudra plus de 10 millions pour parer à toute situation qui pourra surgir provisoirement. Le capital de 10 millions que nous avons actuellement à notre disposition ne suffira peut-être pas. Nous avons emprunté cette somme du Trésor, ainsi que la loi nous y autorisait et,

à la liquidation de nos transactions, il y a quelques semaines, nous avons remboursé 6 millions de dollars. Bien entendu, l'affectation des fonds, immobilisations et prêts autorisés est assujétie au contrôle du Trésor.

M. Fulton: N'est-il pas vrai que la plupart des dépenses seront désormais effectuées pour le compte de la Défense nationale? Je songe surtout à l'accumulation de matériel de guerre. Au cours de l'intersession, les journaux ont fréquemment parlé de cette accumulation de matériel. Je crois comprendre que les achats de métaux d'importance stratégique se font pour le compte du ministère de la Défense. Sinon, le ministre pourrait peut-être nous dire au nom de qui ils se font. Je m'étonne que ces achats ne figurent pas comme actif au bilan de la Corporation et, l'an dernier, sauf erreur, ni les crédits du ministre, ni ceux du ministère de la Défense ne contenaient de sommes destinées à ces achats. Le ministre n'entend certainement pas accumuler des métaux d'importance stratégique à même ces dix ou douze millions et demi de dollars qu'il pourrait obtenir du Fonds du revenu consolidé. Cela ne se fera-t-il pas au moyen de postes dans les crédits, plutôt que par des contrats de la Corporation commerciale canadienne?

Où se trouve cette accumulation de matériel? Où cette accumulation figure-t-elle au budget des dépenses? Où ce matériel est-il inscrit comme actif? Se trouve-t-il dans le bilan de la Corporation ou dans celui du ministère intéressé?

Le très hon. M. Howe: L'accumulation de réserves est une activité civile et le Parlement votera les fonds voulus à cette fin. La seule réserve que nous ayons est une forte quantité d'étain, que nous avons acheté sur les conseils pressants du ministère de la Défense. C'est la Corporation commerciale canadienne qui la finance. Le budget supplémentaire des dépenses, qui sera présenté dans quelques jours, portera un crédit pour l'achat de cette réserve, qui figurera comme placement dans les comptes du Gouvernement.

M. Fulton: Ce crédit sera-t-il inscrit sous la rubrique de la Défense?

Le très hon. M. Howe: Oui. Les fonds dont dispose la Corporation commerciale canadienne ne sont pas destinés à des placements permanents ou mi-permanents. Ils servent au financement de transactions courantes qui se seront liquidées d'elles-mêmes dans quelques mois.

M. Fulton: Le crédit affecté à cette réserve figurera-t-il sous la rubrique de la Défense?

Le très hon. M. Howe: Dans les crédits du ministère du Commerce.